l'Inter'Val
Initiatives & Partages

Règlement Intérieur
Accueils de loisirs
Mercredis et vacances scolaires

2025
2026

Maxent
Monterfil
Paimpont
Plélan le Grand
Treffendel

SOMMAIRE

1 : Contexte
2 : Assurance
3 : Public
4 : Encadrement et nature des activités
5 : Horaires et journée type
6 : Transport
7 : Les modalités d'inscription et de réservation
8 : Les tarifs
9 : Modalités de paiement
10 : Règles de vie
11 : Hygiène et santé
12 : Responsabilités et transfert de garde
13 : Restauration
14: Objets personnels
15 : Recueil de données personnelles et autorisations
16 : Adhésion à l'Association

Les Accueil de Loisirs sans hébergement sont gérés par l'association L'Inter'Val. L'association est agréée pour gérer plusieurs sites d'accueil situés sur les communes de Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan le Grand et Treffendel.

Nos accueils de loisirs sont des lieux de découverte, de rencontre, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de la vie en collectivité.

1. Contexte

Les sites accueillent les enfants de 3 à 11 ans durant les mercredis et les vacances scolaires. L'organisation de l'accueil et des activités dans l'accueil de loisirs relève de la responsabilité de l'Inter'Val et est soumise à la réglementation du code de l'action sociale et des familles et du code de la santé publique.
Les Accueils de Loisirs sont habilités par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
Les locaux sont mis à disposition par les communes partenaires.

2. Assurance

L'association a conclu une police d'assurance en Responsabilité Civile à la **MAIF** afin de couvrir les dommages subis ou causés par les enfants et toutes personnes intervenant au sein de la structure. Il est fortement conseillé aux parents ou à la personne qui est légalement responsable de l'enfant de souscrire également une garantie individuelle Accidents.

3. Public

Tous les enfants en âge d'être scolarisés en maternelle et primaire peuvent être accueillis au sein des accueils de loisirs gérés par l'Inter'Val.
Les enfants sont accueillis dans la mesure des places disponibles ; les capacités d'accueil sont variables d'un site à un autre selon les locaux mis à notre disposition pour l'activité accueil de loisirs.

4. Encadrement et nature des activités

L'encadrement des activités est assuré dans **le respect de la réglementation en vigueur du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) à savoir :**

- 1 directrice responsable pour chaque multi-site (Paimpont/Plélan ou Maxent/Monterfil/Treffendel)
- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Les activités proposées sont en adéquation avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
L'autorisation des parents indiquée dans la fiche d'inscription permet à l'enfant de participer aux différentes activités organisées à l'extérieur de l'accueil de loisirs.

5. Horaires et journée type

Temps d'accueil	Matin avec repas	Après-midi	Journée complète
Mercredi	7h30/9h 13h15/13h30	13h15/13h30 17h/18h30	7h30/9h 17h/18h30
Vacances			7h30/9h - 17h/18h30

Les horaires d'accueil du mercredi peuvent être un peu assouplis pour permettre la participation des enfants à des activités de loisirs, sur demande écrite et après échanges avec la direction :
Jusqu'à 9h30 le matin au lieu de 9h
A partir de 12h45 le midi au lieu de 13h15
Dès 16h le soir au lieu de 17h

TOUTE L'ANNÉE :

En cas de départ exceptionnel de l'enfant en dehors des horaires habituels, les parents devront signer une décharge de responsabilité (document disponible au sein de l'accueil de loisirs) et la journée sera due entièrement.

Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont tenus de respecter scrupuleusement les horaires : **En cas de retard le soir, une majoration de 5 €/enfants sera appliquée aux familles.**

En cas de retard exceptionnel, les parents doivent prévenir directement l'accueil du site concerné:

AL Maxent	02 99 06 76 21
AL Monterfil	02 99 07 41 96
AL Paimpont	02 99 07 81 95
AL Plélan le Grand	06 21 98 03 82
AL Treffendel	02 99 61 04 95

Sans nouvelles **à partir de 18h30**, le/la responsable de l'accueil de loisirs fera le nécessaire pour joindre les personnes habilitées à venir chercher votre enfant (identités communiquées dans le dossier).

Si personne n'est venu chercher l'enfant **à 19h**, et sans nouvelles de votre part, le/la responsable est habilité.e à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes.

Une journée à l'accueil de loisirs

7h30 à 9h : Accueil du matin, réveil en douceur et petits jeux

9h30 : Regroupement, « Blabla » du matin, présentation de la journée

10h à 11h30 : Temps d'animation

11h30 à 12h : Rangement des activités et salles, mise en place de la salle de restauration. Retour au calme, passage aux sanitaires

12h à 13h : Temps de repas

13h à 14h : Temps de repos pour les plus grands, sieste pour les petits. Petites activités

14h : Fin du temps calme pour les grands, la sieste se poursuit pour les plus jeunes

14h à 15h30 : Temps d'animation

15h30 à 16h : Rangement, mise en place et préparation du goûter Retour au calme

16h30 : Goûter et « P'tite parlotte »

17h : Rangement du goûter

Un petit groupe participe à la vaisselle avec un animateur

Activités de fin de journée : petits jeux, jeux libres, en intérieur et/ou extérieur

Jusqu'à 18h30 : Départ échelonné des enfants

6. Transport

Les parents seront informés au préalable de la destination, du mode de transport et de la nature de l'activité.

Les enfants pourront être transportés :
- soit par des **autocars** avec chauffeur,
- soit avec les **minibus** de l'association conduits par les animateurs possédant le permis B.

Dans le respect de la réglementation en vigueur

7. Les modalités d'inscription et de réservation

Votre enfant n'a jamais fréquenté nos accueils de loisirs :
Le **dossier d'inscription** est à retirer auprès de l'accueil de L'association ou à imprimer via notre site internet : www.linterval.org .
Aucune inscription ne sera faite directement sur les accueils de loisirs.
Dès réception **DE VOTRE DOSSIER REMPLI** avec les pièces jointes demandées, vous pourrez réserver vos places via l'espace famille.

Votre enfant a déjà fréquenté nos accueils de loisirs :
Vous avez reçu par mail votre identifiant et votre mot de passe pour accéder à votre Espace Famille. Les dossiers sont à renouveler chaque année au mois de mai.

Toute modification devra être signalée dans les plus brefs délais (n° tel, adresse, vaccinations,...)

Comment réserver vos places ?
Toutes les inscriptions sont à effectuer **EN LIGNE** sur notre site internet en cliquant sur l'onglet **«INSCRIPTION ENFANCE ».**

Vous devez vous munir de votre identifiant + mot de passe. Pour la procédure complète, référez-vous au **Guide pratique** disponible en téléchargement sur www.linterval.org
En cas de questions, vous pouvez contacter par téléphone l'accueil de L'Inter'Val au 02.99.06.88.90.

INSCRIPTIONS / ANNULATIONS - NOUVEAU FONTIONNEMENT !

Pour les mercredis ET les petites vacances: les inscriptions ou annulations sont à effectuer **minimum 7 jours avant la date souhaitée**
Exemples :
Pour une inscription le mercredi 11 septembre 2024, la désinscription de cette journée SANS facturation est possible jusqu'au mercredi 4 septembre minuit.
Pour une inscription le mardi 29 octobre (vacances automne), la désinscription de cette journée SANS facturation est possible jusqu'au mardi 22 oct minuit.

Pour les vacances d'été : les inscriptions ou annulations sont à effectuer selon un **calendrier spécifique (le lundi de la semaine qui précède la/les dates demandée(s))**
Un document précisant l'ensemble de ces dates pour 2024/2025 est disponible à la fin de ce document ou sur notre site internet www.linterval.org (page Enfance / Infos Pratiques)

Toutes les désinscriptions, **DANS LES DELAIS**, peuvent se faire directement sur votre portail famille (en cliquant sur la date), il n'est pas nécessaire d'envoyer un mail.

Ces délais sont nécessaires pour assurer une équipe d'animation en nombre réglementaire et adaptée aux conditions d'accueil des enfants.

Passé ces délais, l'annulation ne sera possible que sur présentation d'un justificatif médical au nom de l'enfant. Les absences non justifiées seront facturées.
Vous n'avez plus accès à l'inscription en ligne, vous devez contacter directement l'accueil par mail ou téléphone
Dans l'éventualité d'une demande d'inscription hors délais, nous pourrons accueillir vos enfants dans la limite des places encore disponibles en respectant la législation et la sécurité.
Possibilité d'annuler le jour J pour raison médicale avec prévenance et **justificatif transmis dans les 48h** pour ne pas être facturé.

Absence « non prévisible »
Toute absence doit être signalée le jour de l'inscription
Si possible avant 9 h 00
Par téléphone au 02.99.06.88.90 ou par mail accueil@linterval.org

8. Les tarifs

Les tarifs sont fixés par le conseil d'administration de l'association.
Ils tiennent compte du quotient familial CAF/MSA et du forfait d'accueil choisi.
Ces tarifs sont appliqués pour les familles résidant sur les communes ayant passé une convention de partenariat avec l'association et participant financièrement au fonctionnement de la structure :
MAXENT, MONTERFIL, PAIMPONT, PLELAN LE GRAND, SAINT PÉRAN, TREFFENDEL, IFFENDIC *(pour cette dernière sous réserve du lieu exact d'habitation)*
En dehors de ces communes, l'accueil des enfants est possible mais le tarif appliqué est majoré de 5 €.

Tarifs 2025-2026

	tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4	tranche 5	tranche 6
Quotient familial	<460	461 à 530	531 à 700	701 à 1105	1106 à 1500	>1500
Journee (repas inclus)	8,39 €	10,07 €	11,75 €	15,10 €	16,78 €	18,46 €
Mercredi matin (repas inclus)	7,07 €	8,49 €	9,90 €	12,73 €	14,14 €	15,56 €
Mercredi après-midi (sans le repas)	4,94 €	5,92 €	6,91 €	8,89 €	9,87 €	10,86 €
Mini-camp	191,00 €	217,00 €	230,00 €	255,00 €	293,00 €	306,00 €
Tarif garderie matin et soir	0,55€					

En cas de retard le soir une majoration de 5 €/enfant sera appliquée au prix de la journée

***Tarif dégressif pour les fratries** inscrites sur la/les même(s) journée(s)*
***1er enfant :** tarif plein*
***2eme enfant :** - 10 % du tarif plein*
***3ème enfant:** - 20% du tarif plein*

Vous devez nous fournir à l'inscription votre numéro d'allocataire qui nous permet de consulter votre quotient familial sur le site Professionnel de la CAF (CAFPRO).
Sans ce numéro d'allocataire, le tarif le plus élevé sera appliqué.

9. Modalités de paiement

La facturation est réalisée mensuellement et envoyée par mail. Les paiements sont à effectuer le plus rapidement possible, dans le mois qui suit, par virement, chèque bancaire, espèces, CESU ou chèques vacances ANCV. L'association se réserve le droit de procéder à des relances de paiement et de suspendre les inscriptions aux accueils de loisirs en cas de retard de paiement.

Déduction fiscale

Les dépenses concernant les modes de garde de votre (vos) enfant(s) de moins de 6 ans ouvrent **droit à une déduction fiscale.**
Sur votre demande, une **attestation** vous sera remise attestant des paiements de l'année concernant vos ou votre enfants de moins de 6 ans au 1er janvier de l'année N.

10. Règles de vie

L'équipe d'animation veillera à garantir un environnement sécurisé et sécurisant à l'ensemble du groupe. Si des comportements violents, dangereux, ou irrespectueux d'un enfant sont observés, ces éléments seront signalés à l'équipe de direction de l'association.
Comme :

- *la mise en danger de l'enfant lui-même, d'un autre enfant ou du groupe*
- *la violence physique*
- *la violence verbale*
- *le non-respect du matériel, des locaux, de la nourriture*

En général le non-respect des consignes de sécurité, du matériel et des locaux, des autres personnes (enfants et adultes).

Nous privilégierons le dialogue avec les familles pour tenter d'apporter des réponses éducatives cohérentes et agir avec bienveillance.
Mais dans le cas ou ces agissements seraient répétitifs, l'association se réserve le droit de mettre en place ces différentes étapes :

1. Echange avec l'enfants et la famille à l'accueil de loisirs
2. RDV individuel de la direction de l'accueil de loisirs pour échanger avec la famille
3. Proposition d'accueillir l'enfant au sein d'un autre accueil géré par l'association
4. Exclusion temporaire - signalé par courrier
5. Exclusion définitive - signalé par courrier

Ces étapes se suivent dans le cas où le comportement violent, dangereux, ou irrespectueux se répète ou empire.

11. Hygiène et santé

Vaccinations

Certaines vaccinations sont **obligatoires** et doivent être à jour pour toute entrée d'enfant en collectivité :
3 vaccins pour les enfants nés avant 2018, 11 pour ceux nés après 2018.

Il est donc demandé aux parents ou aux responsables légaux de l'enfant de fournir :

- La fiche sanitaire de liaison jointe au dossier d'inscription
- En cas de contre-indications médicales, une attestation du médecin traitant de moins de 3 mois doit être fournie

Maladies contagieuses

En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne sera pas accueilli. Il pourra réintégrer l'accueil uniquement sur présentation d'un certificat de non contagion délivré par un médecin.

Lorsque l'enfant est malade en cours de journée, le responsable avertit les parents afin qu'ils viennent le chercher ou le cas échéant, une personne nommée par les parents comme personne à prévenir en cas d'urgence.

Prise de médicaments

Si un **traitement** est à prendre pendant l'accueil :

- L'information doit être transmise au responsable de l'accueil de loisirs
- L'**ordonnance** originale du médecin doit être obligatoirement jointe.
- Les **médicaments** seront remis au responsable de l'accueil dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation.
- Le **nom et prénom de l'enfant** devront être inscrits sur l'emballage

Allergie ou maladie chronique

En cas d'allergie (alimentaire ou autre) et/ou de maladie chronique (diabète, asthme…) Un Protocole **d' Accueil Individualisé** (PAI) sera établi conjointement par les parents et le responsable de l'accueil de loisirs.
Une fiche descriptive des symptômes et de la conduite à tenir sera affichée dans un endroit consultable par l'ensemble du personnel ayant la charge de l'enfant sur le temps du centre de loisirs. Y compris au restaurant scolaire.
Il est **de la responsabilité de la famille** de transmettre "la trousse" contenant les médicaments à l'accueil de loisirs, elle doit être disponible dès que l'enfant est accueilli (il n'est pas à notre charge de faire les transferts entre l'école et l'accueil de loisirs par exemple).

Handicap

Nous souhaitons participer activement à l'**inclusion de tous** dans nos accueils. Il est possible d'effectuer l'inscription d'un **enfant en situation de handicap.**.
Il sera prévu :

- un **temps d'adaptation** parfois plus long pour pouvoir mieux le connaître, et connaître ses parents,
- une plus grande souplesse pour **s'adapter à ses besoins** et aux choix éducatifs de ses parents,
- un **temps d'accueil** personnalisé

Après une **1ère rencontre**, **un projet d'accueil individualisé** (PAI) sera rédigé.

12. Responsabilités et transfert de garde

Votre enfant est sous la responsabilité de l'Inter'Val à partir de son arrivée à l'accueil de loisirs jusqu'à son départ avec un parent.

Vous avez la possibilité de nommer des **personnes autorisées** à venir chercher votre enfant. Attention, une pièce d'identité pourra leur être demandée.
Sans autorisation écrite de votre part, votre enfant ne sera pas autorisé à partir seul de l'accueil de loisirs.

Les parents (ou personne habilitée avec autorisation) doivent obligatoirement confier et récupérer leurs enfants **auprès de l'animateur** et transmettre toute information nécessaire au bon déroulement de l'accueil.

Ce **temps d'échange** est aussi **important** pour :

- Se renseigner sur une modification éventuelle du programme pédagogique
- nous faire part d'une attention particulière à avoir (blessure, médicaments, départ anticipé pour rdv médical…)
- vous faire un retour sur la journée de votre enfant
- Tout simplement discuter et faire connaissance avec l'équipe

13. Restauration

La restauration au sein des accueils de loisirs est confiée au **prestataire de service CONVIVIO.** Le cuisinier présent au restaurant scolaire de Plélan Le Grand assure l'ensemble des repas pour les enfants accueillis dans les différents accueils de loisirs. (Exception pour Paimpont : repas fourni par l'EHPAD de la commune)

Une livraison en liaison chaude est mise en place pour les accueils de Treffendel, Monterfil et Maxent.
Les goûters sont fournis, ils sont préparés par l'équipe d'animation.
Le coût des repas est inclus dans le tarif appliqué.

14. Objets personnels

Les enfants accueillis à l'accueil de loisirs ne doivent être porteurs d'aucun objet de valeur ou d'argent. Il est déconseillé d'amener des objets personnels

En cas de perte, de vol ou de détérioration, **l'accueil de loisirs ne pourra être tenu pour responsable.**

15. Recueil et traitement des données personnelles et autorisation

L'association L'Inter'Val est amenée à transmettre certaines données administratives uniquement à la demande des financeurs pour justification (nom et adresse des enfants accueillis, Caisse d'affiliation d'allocation CAF ou MSA). Aucune autre information n'est transmise.

Afin de communiquer autour de nos actions, nous sommes amenés à prendre ou diffuser des **photos ou vidéos**. Nous vous demandons pour cela une autorisation (dans la fiche d'inscription). En cas de refus, aucune photo de votre enfant ne sera utilisée.

16. Adhésion à l'Association

Pour bénéficier des activités de l'Inter'Val, vous devez adhérer à l'association. Cette dernière est valable du 1er juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.
Vous devez pour ce faire, remplir le bulletin d'adhésion joint au dossier d'inscription.

Les tarifs d'adhésion sont les suivants [1] :

- 7 euros pour une adhésion individuelle
- 12 euros pour une adhésion familiale (2 membres de la même famille et plus)

[1] sous réserve du vote des adhérents lors de l'Assemblée Générale du 15/05/2025

Calendrier Accueils de loisirs 2025/2026

ÉTÉ 2025

Périodes	*Ouverture des inscriptions*	*Limite désinscription*	*Sites ouverts*
Du 7 au 11 juillet	Lundi 2 juin	lundi 30 juin	Maxent, Monterfil, Plélan le Grand et Treffendel
Du 14 au 18 juillet		lundi 7 juillet	
Du 21 au 25 juillet		lundi 14 juillet	
Du 28 juillet au 1 août		lundi 21 juillet	
Du 4 au 8 août		lundi 28 juillet	Plélan le Grand
Du 11 au 14 août *(fermeture le 15/08)*		lundi 4 août	
Du 18 au 22 août		lundi 11 août	
Du 25 au 28 août ***(fermeture le 29/08)***		Lundi 18 août	Monterfil et Plélan le Grand

Accueil de l'Inter'Val fermé du 11 au 15 août inclus, sur cette période :

Aucune demande d'inscription ou traitement de nouveaux dossiers ne pourront être effectués	***Pour les désinscriptions :*** *Dans les délais mentionnés, vous pouvez les effectuer directement sur votre portail famille en autonomie* *En dehors des délais (facturé sans justificatif) : vous ne pouvez plus désinscrire sur le portail famille, il faudra contacter le **06 21 98 03 82** (direction de l'accueil de Plélan)*

MERCREDIS de sept 2025 à juillet 2026

Périodes du	*Ouverture des inscriptions*	*Limite désinscription*	*Sites ouverts*
3 Sept au 15 Octobre 25	vendredi 25 juillet	1 semaine (7 jours) avant la date concernée	Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan le Grand et Treffendel
5 Nov au 17 Déc 25	vendredi 3 octobre		
7 Janv au 11 Fév 26	vendredi 5 décembre		
4 mars au 8 Avril 26	vendredi 30 janvier		
29 Avril au 1 Juillet 26	vendredi 27 mars		

LES PETITES VACANCES 2025/2026

Périodes	*Ouverture des inscriptions*	*Limite désinscription*	*Sites ouverts*
Automne (du 20 au 31/10/2025)	vendredi 19 septembre	1 semaine (7 jours) avant la date concernée	Maxent, Plélan le Grand et Treffendel
Noël (du 29/12/2025 au 2/01/2026)	vendredi 21 novembre		Plélan le Grand
Hiver (du 16 au 27/02/2026)	vendredi 16 janvier		Maxent, Plélan le Grand et Monterfil
Printemps (du 013 au 24/04/2025)	vendredi 13 mars		Maxent, Plélan le Grand et Treffendel